

# Compte rendu du Conseil Municipal de Presle

## Séance du 3 juillet 2020

**Présents :** BERGER-SABATTEL Jean-Yves, BOUCLIER Evelyne, FORAY Laurent, FORESTIER Sylvie, JOLY Sébastien, NOVELLA Caroline, PESENTI Maurice, SANDRAZ Julia, SOUDEE Hervé, VILLARD Sylvain.

**Absents excusés :** CASTAN Henri (pouvoir à BERGER-SABATTEL Jean-Yves)

**Début de séance : 20H00**

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt, le 3 juillet, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des élections municipales du 15 mars 2020 et du 28 juin 2020, se sont réunis dans la salle polyvalente sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

BERGER-SABATTEL Jean-Yves, BOUCLIER Evelyne, FORAY Laurent, FORESTIER Sylvie, JOLY Sébastien, NOVELLA Caroline, PESENTI Maurice, SANDRAZ Julia, SOUDEE Hervé, VILLARD Sylvain.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur COVAREL Éric. Maire sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer :

BERGER-SABATTEL Jean-Yves, BOUCLIER Evelyne, CASTAN Henri, FORAY Laurent, FORESTIER Sylvie, JOLY Sébastien, NOVELLA Caroline, PESENTI Maurice, SANDRAZ Julia, SOUDEE Hervé, VILLARD Sylvain, dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Mr PESENTI Maurice, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

Le conseil a choisi pour secrétaire Mr BERGER-SABATTEL Jean-Yves.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

### **ÉLECTION DU MAIRE**

#### **PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Le président, après avoir donné lecture des articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code.

Monsieur BERGER-SABATTEL Jean-Yves se porte candidat au poste de Maire.

#### Après dépouillement, les résultats sont les suivants

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

À obtenu :

- M. BERGER-SABATTEL Jean-Yves : 10 voix

M BERGER-SABATTEL Jean-Yves, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, et a été installé.

M BERGER-SABATTEL Jean-Yves a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Avant de procéder à l'élection des adjoints, Monsieur le Maire rappelle qu'en application des articles L2122-1 et L2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un

nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit trois adjoints au maire au maximum.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour, de deux adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal fixe à l'unanimité à trois le nombre des adjoints au maire de la commune de PRESLE.

### **ÉLECTION DU PREMIER ADJOINT**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence Monsieur BERGER-SABATTEL Jean-Yves, élu Maire, à l'élection du Premier Adjoint.

Madame BOUCLIER Evelyne se porte candidate au poste de 1<sup>er</sup> adjoint au maire.

#### **PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

À obtenu :

- Madame BOUCLIER Evelyne 10 voix

Madame BOUCLIER Evelyne ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 1<sup>ère</sup> Adjointe et a été installée.

Madame BOUCLIER Evelyne a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

### **ÉLECTION DU 2<sup>ème</sup> ADJOINT**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence Monsieur BERGER-SABATTEL Jean-Yves, élu Maire, à l'élection du Deuxième Adjoint.

Monsieur SOUDÉE Hervé se porte candidat au poste de 2<sup>ème</sup> adjoint au maire,

Monsieur JOLY Sébastien se porte candidat au poste de 2<sup>ème</sup> adjoint au maire.

#### **PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

À obtenu :

- Monsieur SOUDÉE Hervé : 7 voix
- Monsieur JOLY Sébastien : 4 voix

Monsieur SOUDÉE Hervé, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2<sup>ème</sup> Adjoint et a été installé.

Monsieur SOUDÉE Hervé a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

### **ÉLECTION DU 3<sup>ème</sup> ADJOINT**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence Monsieur BERGER-SABATTEL Jean-Yves, élu Maire, à l'élection du troisième Adjoint.

Madame NOVELLA Caroline se porte candidate au poste de 3<sup>ème</sup> adjoint au maire,

Monsieur JOLY Sébastien se porte candidat au poste de 3<sup>ème</sup> adjoint au maire

#### **PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

À obtenu :

- Madame NOVELLA Caroline : 4 voix
- Monsieur JOLY Sébastien : 6 voix

Monsieur JOLY Sébastien, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3<sup>ème</sup> Adjoint et a été installé.  
Monsieur JOLY Sébastien a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS : Néant

Le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints sera annexé à la présente délibération, ainsi que la proclamation des résultats et le tableau du conseil municipal.

---

**Fin de séance : 21h00**